A-212001036-20250407-MA-DEL-2025-023-DE
cusé certifié exécutoire
ception par le préfet : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **16**
Qui ont pris part à la délibération : **11**
Dont pouvoirs : **1**

Date de la convocation : **03/04/2025**
Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, M. Philippe CHIAPPE.
Étaient absents excusés : Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX.
Étaient absents non excusés : Mme Sarah SENTENAC, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.
Procurations : Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI en faveur de M. Jean Toussaint MICALETTI.
Secrétaire : Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
Délibération n° : MA-DEL-2025-023

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :
- Accueillir, orienter et renseigner le public,
- Gérer le standard téléphonique
- Gérer les formalités administratives courantes
- Gérer les dossiers sur les domaines de l'Etat-civil, les élections, l'urbanisme
- Gérer le site internet de la commune
- Réaliser les tâches courantes de secrétariat : prise de notes, mise en forme de rapports, comptes-rendus, courriers, archivage
- Participer à la gestion et aux liens avec les services communaux : école, garderie, cantine, agence postale, voirie,
- Gérer et développer des liens avec des structures intercommunales et les partenaires

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01 juillet 2025, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

2A-212001036-20250407-MA-DEL-2025-023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

- De créer un emploi permanent dans le cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions définies ci-dessus à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 01 juillet 2025.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64111 du budget primitif 2025 et le tableau des emplois et des effectifs sera modifié en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 11/04/2025
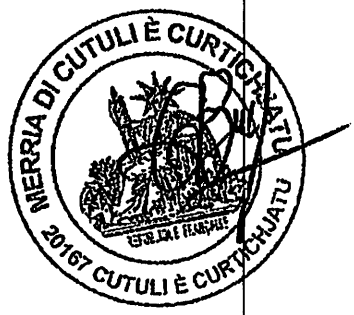
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI